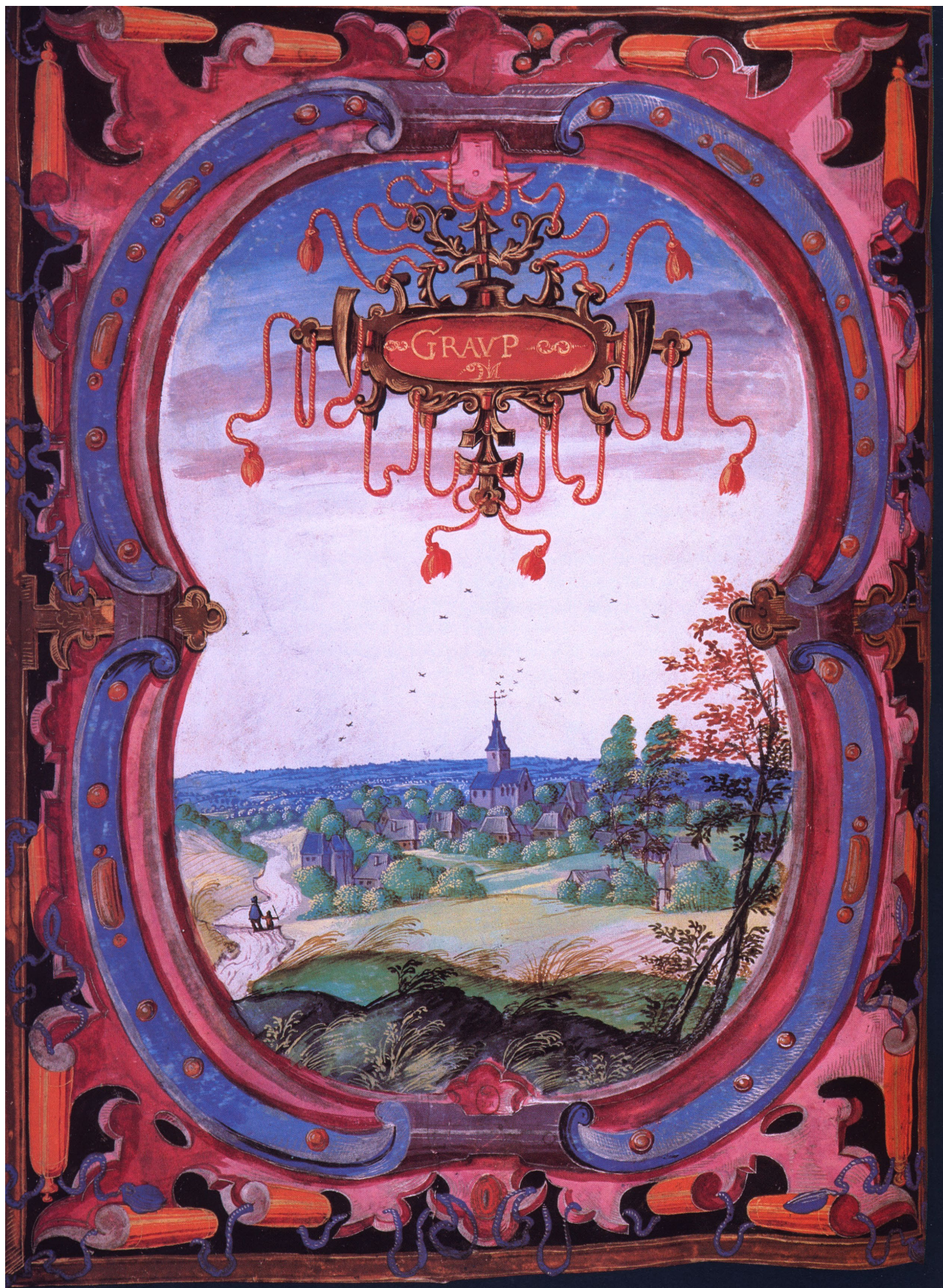




Graux

Préhistoire :

La zone est déserte. Le plateau de Graux n'offre aucun abri naturel, il est venteux et froid, sans doute déjà peu boisé. Les populations préfèrent la sécurité des vallées avoisinantes.

Seul vestige : au Musée archéologique une hache en pierre polie trouvée à Graux.

Celtes (-1350 jusqu'à – 51...) :

En Wallonie, sur base des fouilles archéologiques on peut affirmer qu'à partir du VIII^{ème} S avant JC., il existe une société hiérarchisée gouvernée par une élite aristocratique et guerrière. De cette époque nos villages ne gardent que peu de traces : le cimetière à incinération des Mazys et les objets retrouvés dans ces fosses indiquent une population modeste et laborieuse.

La famille est l'unité de base de la société celtique, regroupées en clans au sein desquels naissent plusieurs classes sociales (druides, guerriers, artisans,...).

L'image d'une communauté villageoise, particulièrement rustre et belliqueuse telle qu'elle est représentée dans la BD Astérix est bien éloignée de la réalité vécue par ces peuples.

Mais là encore, il n'existe aucune trace d'une quelconque implantation autour de Graux (Voies de communication, chestlé ou autres fortifications, ...) qui aurait été propice au développement du commerce et à une accumulation de richesses.

L'origine du nom « Graux » remonte effectivement à l'époque celte. Ce mot découle du terme « gravos » : sable ou graviers qui a donné « grau » en wallon ou encore « grève » en français. Le territoire aurait donc pu n'être qu'une zone d'exploitation sans implantation humaine. On y découvre d'ailleurs un peu partout des traces d'exploitations très anciennes.

Gallo-romains :

Des fouilles exécutées en 1899 par la Société archéologique de Namur, au lieu-dit « Al Ronce » ont fait découvrir des substructions ayant appartenu à des bâtiments de l'époque belgo-romaine.

L'habitation était située sur un petit plateau légèrement incliné vers le Nord et vers le Sud ; sur ce dernier versant à 46 m. de distance se trouvaient les dépendances ; à 130 m. de ces dépendances, vers l'aval, existe une fontaine qui fournissait probablement de l'eau aux habitants de la Villa. La situation de la Villa, la disposition de ses dépendances et le peu d'objets trouvés dans les ruines portent à croire qu'on se trouve en présence des restes d'une ancienne exploitation agricole.

On y jouit d'une belle vue vers le Nord, c'est-à-dire dans la direction de la ville de Namur. Les matériaux qui ont servi à la construction de la Villa ont été extraits sur place.

Très peu d'objets ont été retrouvés : débris de poterie, ossements d'animaux, mars, marteau en fer, un bout de hache en silex très usé, des morceaux de meules.

Il apparaît donc qu'à l'époque gallo-romaine, Graux a été le siège d'une « villula » (petite ferme).

Aucune voie romaine n'est signalée à proximité de cet établissement rural d'où l'on se rendait sans doute à Namur par un diverticulum greffé sur la grande voie qui traversait la Marlagne.

Dans la direction du Sud et à deux kilomètres de distance de notre établissement, au lieu dit « le Tombois, » on a trouvé un petit cimetière romain très pauvre à côté d'un cimetière franc également fort pauvre.

Le cimetière romain de Bossière-Saint-Gérard, fouillé en 1895, se trouve à deux kilomètres et demi de notre villa. Il existe également des substructions de la même époque au lieu dit « Vieux château » (Vi Tchestia) situé le long de la route de Rouillon.

Période du moyen-age :

Dans le polyptyque ou liste de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes de 868-869, Graux est inscrit parmi les localités du « Pagus de Lomme » qui appartenaient à l'abbaye de Lobbes relevant elle-même de l'évêché de Liège.

Durant les siècles suivant cette terre de Graux est inféodée à des seigneurs particuliers : au XIII^{ème} siècle Mainier de Grau et sa sœur Marie le possèdent. En 1267, Marguerite, veuve de Mainier, donne à l'abbaye d'Aulne la dîme et le patronat de l'église qu'elle tenait en fief de l'évêque de Liège.

En 1275, Renar de Melre, chanoine de St Paul à Liège, a vendu le fief de Graux à l'abbaye d'Aulne.

En 1350, l'abbé d'Aulne en fait relief.

Graux illustre à merveille les caprices du « morcellement féodal ». Jusqu'à la fin de l'ancien régime, le terre demeure fief liégeois et relève de la cour féodale de Liège.

Durant l'époque moderne, Graux dépend de l'autorité du souverain de Pays-Bas qui est, entre autres charges, comte de Namur.

Les habitants sont donc soumis aux tailles et contributions diverses levées par le souverain des Pays-Bas, aux dîmes prises par l'abbaye d'Aulne et aux corvées dues aux prince-évêques de Liège. Graux restera dépendance de l'abbaye jusqu'à la révolution, hormis l'intermède « Tabollet ».

Malheureusement, on n'en connaît guère plus sur Graux. En effet, les archives de l'abbaye d'Aulne qui englobaient la plupart des documents anciens concernant la seigneurie de Graux ont été brûlés lors de l'incendie du bâtiment des archives à Mons pendant la guerre 40–45. Ne restent que quelques documents déposés aux Archives de l'Etat à Namur.

Les conditions de vie des manants de Graux sont très difficiles. Les difficultés de déplacements et de transport ont condamné la population rurale à se replier sur elle-même, à utiliser les ressources naturelles locales.

A l'époque, les terres sont pauvres, froides (la neige y reste plus longtemps), les bois, source de richesses, y sont pratiquement inexistantes.

Temps modernes :

Durant la deuxième moitié du 16^{ème} siècle, bien que loin des champs de bataille de la révolution contre Philippe II, et des « aller et retour » du pouvoir entre les seigneurs territoriaux et les autorités ecclésiastiques, le pays est accablé de taxes multiples

L'Entre Sambre et Meuse est une terre de passage empruntée par toutes les troupes en campagne pressées de se servir sur les terres qu'elles traversent. Les habitants fuient vers les villes et refuges avoisinants délaissant les travaux agricoles et abandonnant leurs quelques bêtes.

A ce moment, la seigneurie de Graux est au plus bas, exsangue après les prélèvements des gens de guerre.

En 1583, l'abbaye, en proie à des difficultés financières, vend la seigneurie de Graux, peu lucrative, à un riche marchand de cuivre dinantais le sieur Tabollet. En fait l'abbaye d'Aulne est endettée. Tous les biens sont grevés de lourdes dettes. Les moines de l'abbaye d'Aulne ont ainsi décidé de vendre la seigneurie de Graux. L'acte est passé à l'abbaye devant le notaire Gosuart le 6 juillet 1584.

Déjà propriétaire d'une ferme de 60 bonniers à Graux, le sieur Tabollet connaissait bien le village.

Graux est à ce moment une seigneurie hautaine de plus de 600 bonniers, dont le titulaire exerce un droit de justice personnelle sur les manants du lieu. Toutefois certaines prérogatives féodales sont demeurées l'apanage du Comte de Namur, tels les droits de confiscation et de morte-main levés régulièrement par le Bailli de Bouvignes. La terre est administrée par un collège d'échevins qui rendent la justice au nom du seigneur et par une cour féodale chargée de présider aux transactions relatives aux arrières-fiefs qui en dépendent et d'en arbitrer le contentieux.

Au moment où Noël Tabollet en prend possession, la haute cour se compose du mayeur et de six échevins qui se retrouve dans la cour féodale sous la présidence du même mayeur qualifié ici de lieutenant- bailli.

Le nouveau seigneur confirme les dirigeants en place et reçoit leur allégeance.

En 1603, des conseillers du souverain bailliage du comté de Namur dressent un relevé général des villages et hameaux en vue d'assainir la perception des aides. Ce document permet d'apprécier valablement l'importance de la seigneurie achetée quelques 20 ans plus tôt par Noël Tabollet.

La seigneurie comprend cinq fermes, dont 4 appartiennent au seigneur :

- la Grande Cense (120 bonniers + quelques prairies),
- la ferme Del Thour (105 bonniers et quelques prairies),
- la Ferme del Bache (75 bonniers + quelques prairies),
- une ferme anonyme (60 bonnier + quelques prairies)
- la ferme de Monsieur de Neuville (60 bonniers + quelques prairies).

Elle comprend aussi un petit bois de 8 bonniers.

Elle partage avec les seigneuries voisines de Bossière et Toisoulle, 6 bonniers de bois communaux.

La population du village est extrêmement réduite. En 1603 elle ne comprend que 17 manants chefs de ménage (petits propriétaires), outre les tenanciers des cinq fermes et les indigents et, bien entendu un peu plus de manouvriers (journaliers) employés aux travaux des champs.

Ce relevé témoigne du caractère même de la seigneurie de Graux : faible population, pauvre en bois, basée sur la culture des terres, élevage réduit au besoins locaux.

En 8 années troublées, le sieur Tabollet a fait condamner et exécuter trois sorcières.

Par contre, les fermiers qui devaient auparavant payer de lourdes locations et dont les revenus étaient en chute libre, retrouvent des paiements proportionnels à leurs récoltes (métayers) et retrouvent peu à peu la prospérité. Tabolet s'efforce d'alléger les charges et de protéger les terres contre les intrusions et les tailles des armées.

La signature de la paix à Vervins en 1598, pacifie l'Entre Sambre et Meuse et les incursions dévastatrices des français disparaissent.

Pendant son « règne », Noël Tabollet a effectivement sauvé Graux de la ruine et a permis au village de surmonter une crise pénible.

Au vu de ces résultats, les moines de l'Abbaye d'Aulne semblent avoir regretté d'avoir cédé la seigneurie et ils font courir le bruit que cette transaction les a lésés.

Après de multiples procès auprès du président du Conseil de Namur, ils parviennent à annuler la vente et récupèrent le bien. L'abbaye d'Aulne rentre donc en possession de la seigneurie de Graux en 1611

La Seigneurie de Graux, tout en restant fief liégeois, est intégré dans le comté de Namur et partant aux anciens Pays-Bas. Elle offre, parmi beaucoup d'autres, un exemple de la complexité territoriale du Namurois.

Au 18ème siècle, grâce à la prospérité retrouvée de l'abbaye d'Aulne, le village a été presque entièrement rebâti.

Mais, avec la suppression de l'abbaye en 1796, les fermes qui composaient la seigneurie furent vendues comme biens nationaux.

Graux a toujours été un village presque exclusivement agricole. Ses terres ont été engraisées et sont riches, ce qui est rare sur les plateaux calcaires.

Le calcaire a été utilisé pour la fabrication de la chaux, comme en témoigne le lieu-dit « terre à la chaux ».

Sur la route de Mettet, au lieu-dit « minière », on extrayait du sable et du fer.

A Graux où le bois est rare la plupart des maisons sont bâties en pierres provenant des carrières environnantes. Les pauvres habitent des maisons en terre et en plâtraie.

Le calcaire fut aussi utilisé pour la fabrication de la chaux : lieu-dit « terre à la chaux » vers Mettet.

Le lieu dit « Minières » est également l'indicateur de l'extraction de minerai : sable et fer.

En 1865, le cadastre signale l'existence de deux minières, d'une « forgette », de deux ateliers, de quelques cafés, d'une ou deux boutiques et enfin de maisons de petits cultivateurs et surtout de journaliers, travaillant dans les grosses fermes du village quand il fallait de la main-d'œuvre.

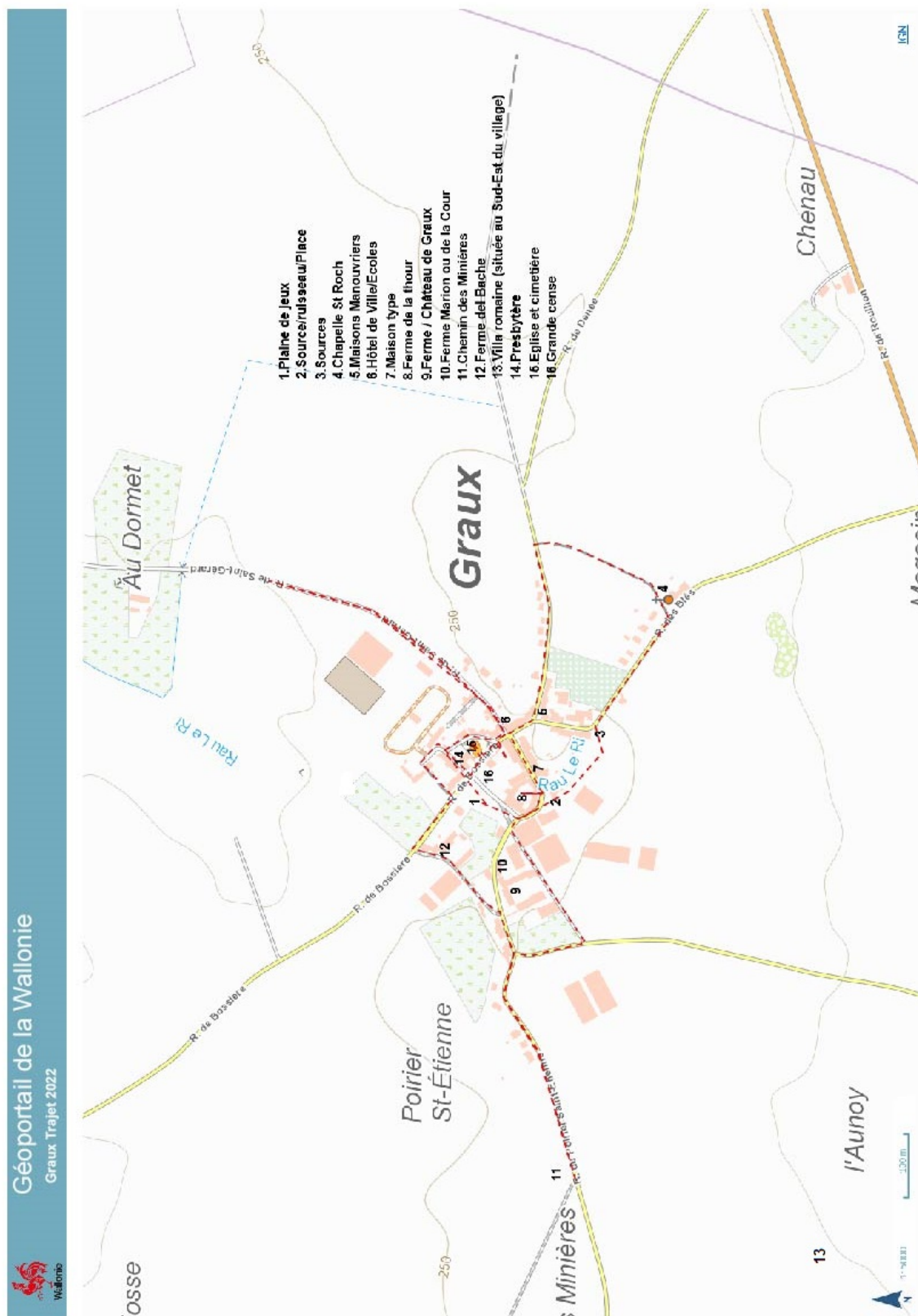
En 1968, les 607 Ha de Graux étaient répartis en 362 Ha de cultures, 199 Ha de prairies, 24 de bois et 1 de vergers. Les 185 habitants étaient logés dans 58 maisons. Le cheptel comptait 501 bovins, 116 cochons et 3 chevaux. On dénombrait 15 tracteurs, 16 voitures et 11 motos.

En 2009, Graux comptait 200 habitants. Un lotissement prévu pour 10 maisons était à vendre en 2010 rue des Blés

Bibliographie :

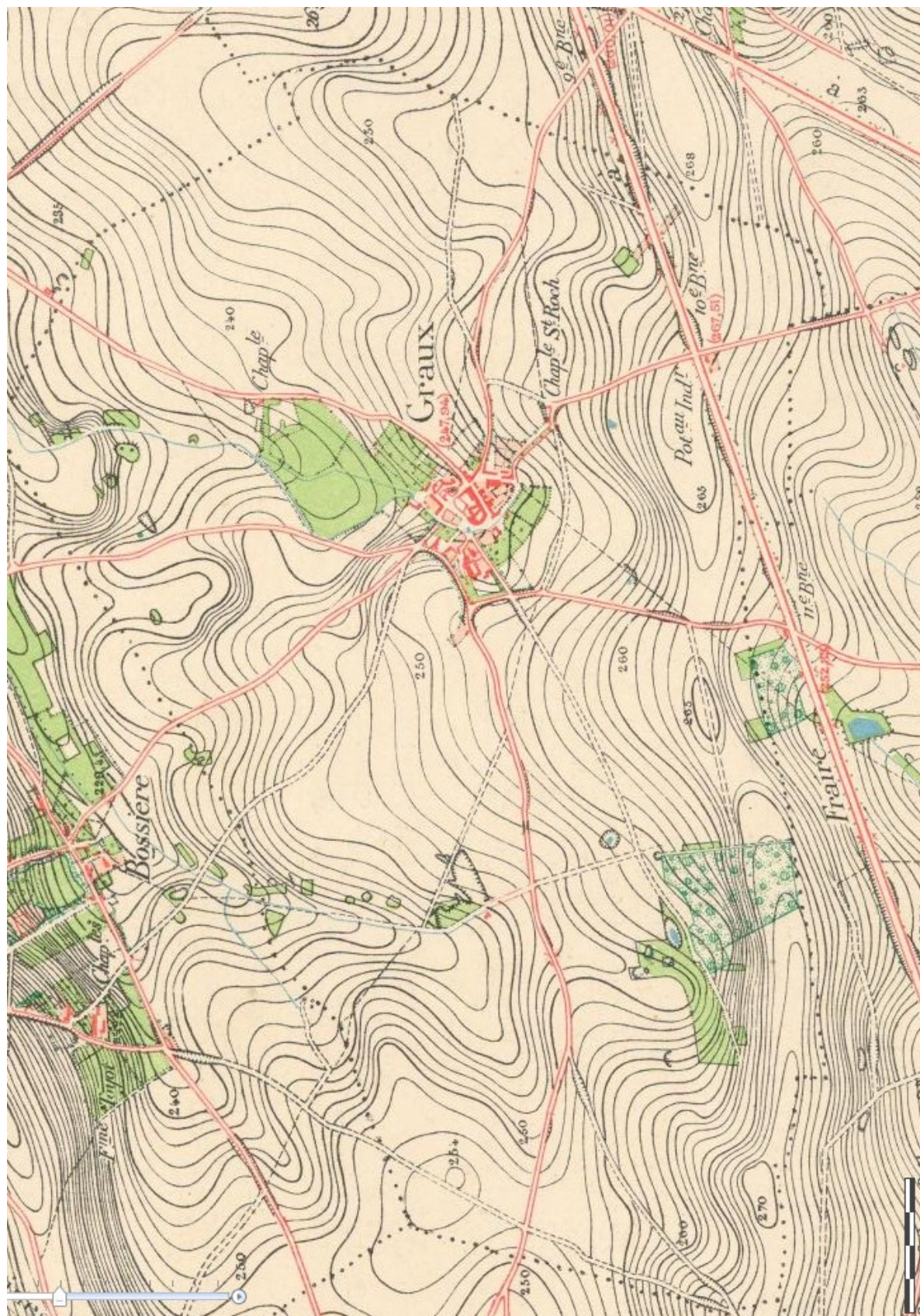
- « Les villages de Mettet » R. Delooz 2010
- La seigneurie de Graux à un tournant de l'histoire Douchamps-Lefevre C. dans ASAN T.54 fasc.2, 1968
- Ruines belgo-romaines ASAN T29 1910 p 137-144
- Mémoire La ferme de la Thour à Graux Goblet V. 01/1979

Parcours de la visite

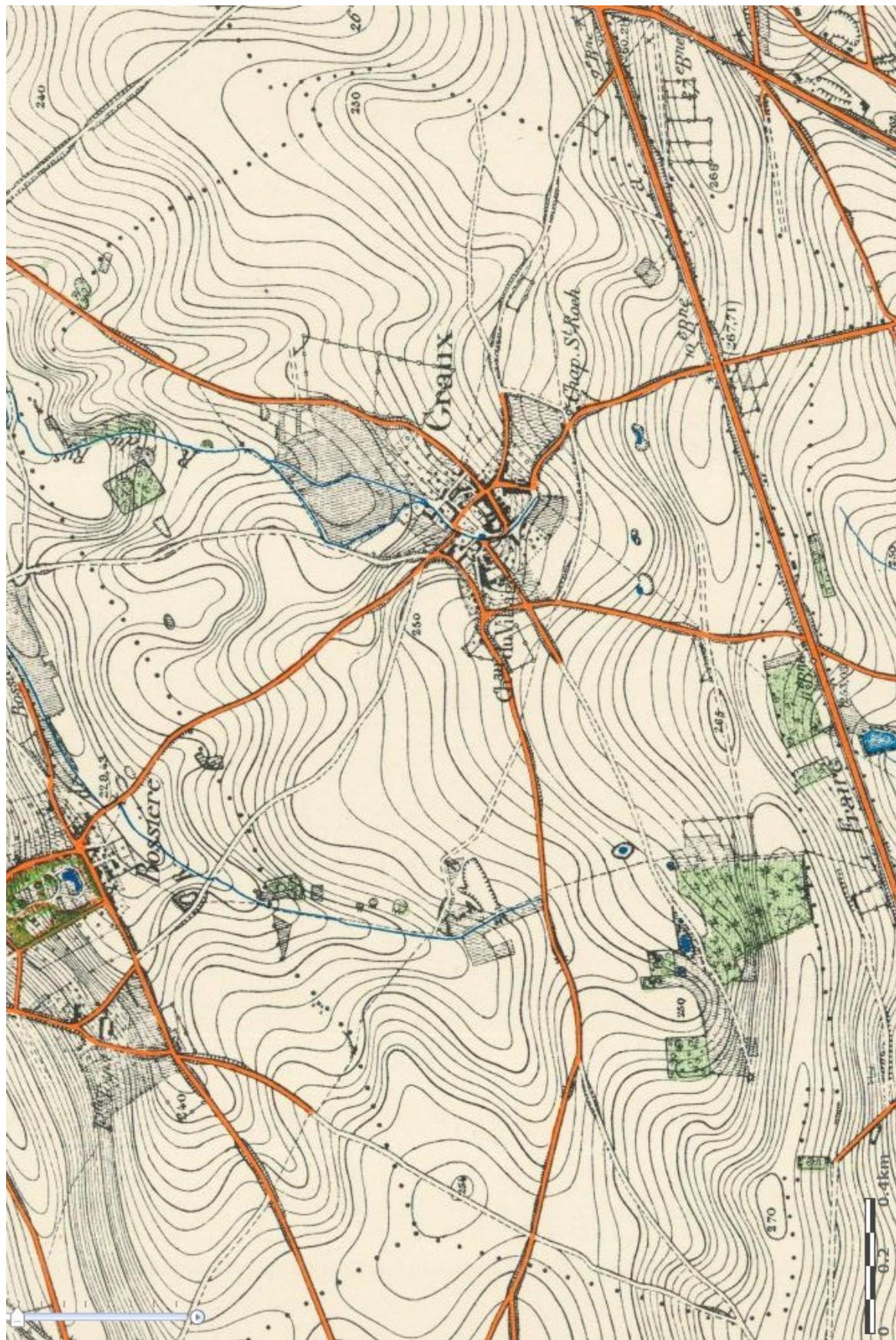


1. Départ Plaine de jeux
2. Source / ruisseau / espace public
3. Source / fontaine
4. Chapelle Saint Roch
5. Maisons des manouvriers
6. Hôtel de Ville / Ecoles
7. Maison Bourlon
8. Ferme de la Thour
9. Ferme du Château
10. Ferme Marion ou de la Cour
11. Chemin des Minières
12. Ferme del Bache
13. Villa gallo-romaine
14. Presbytère
15. Eglise Saint Martin et cimetière
16. Grande Cense

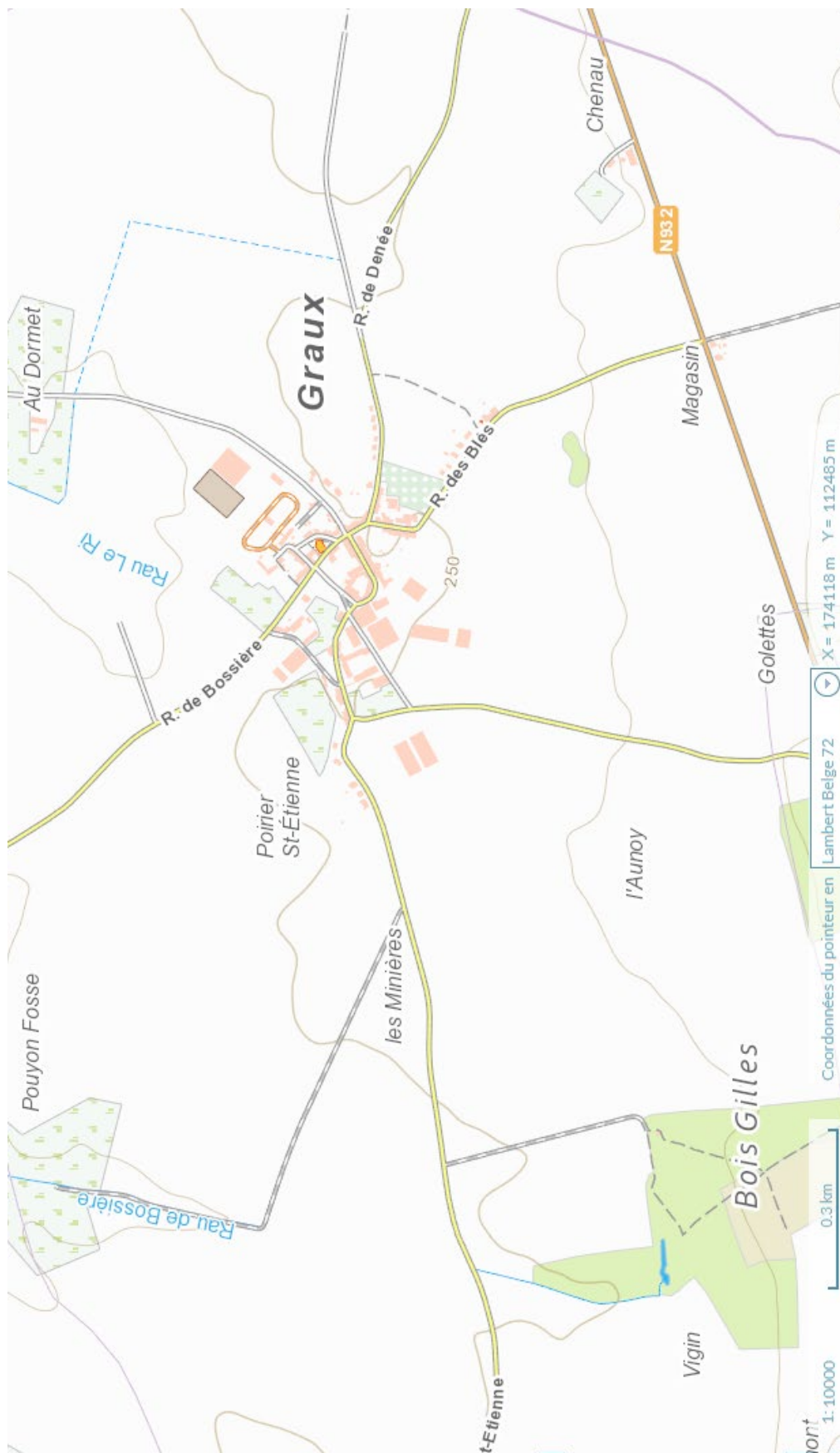
Carte militaire 1860



Carte IGN 1903



Carte IGN actuelle



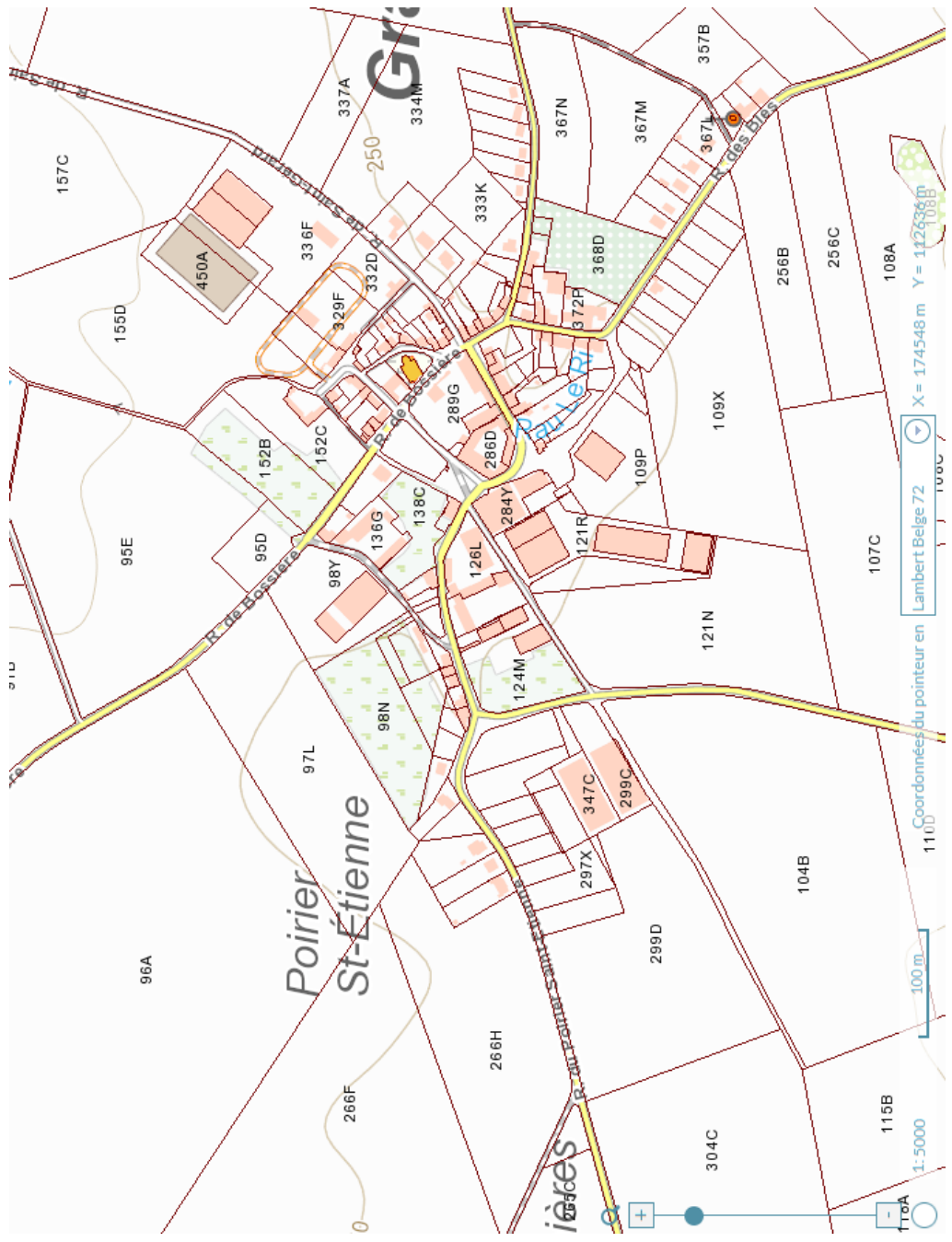
Carte de Ferraris 1771



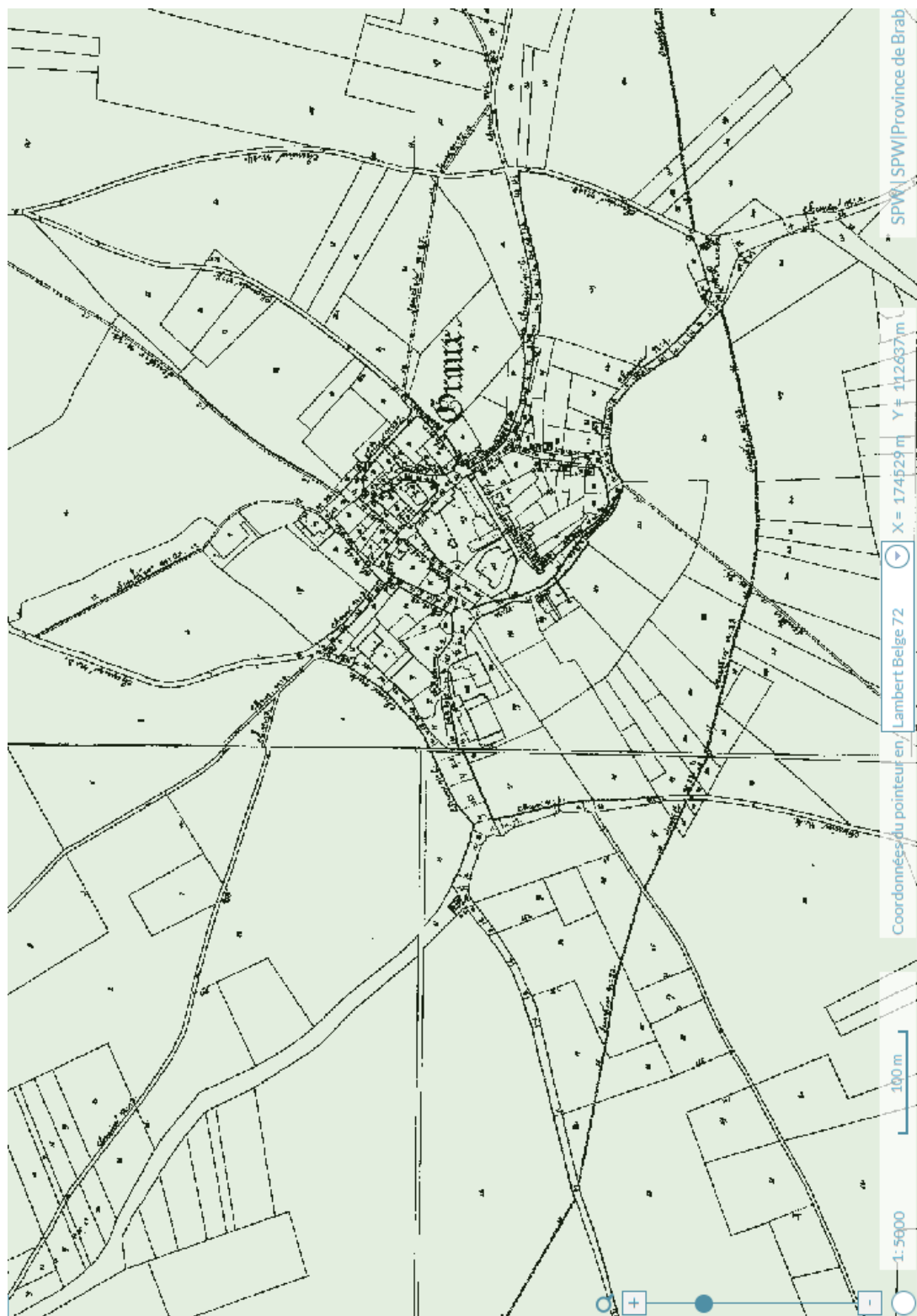
Cadastre 1830



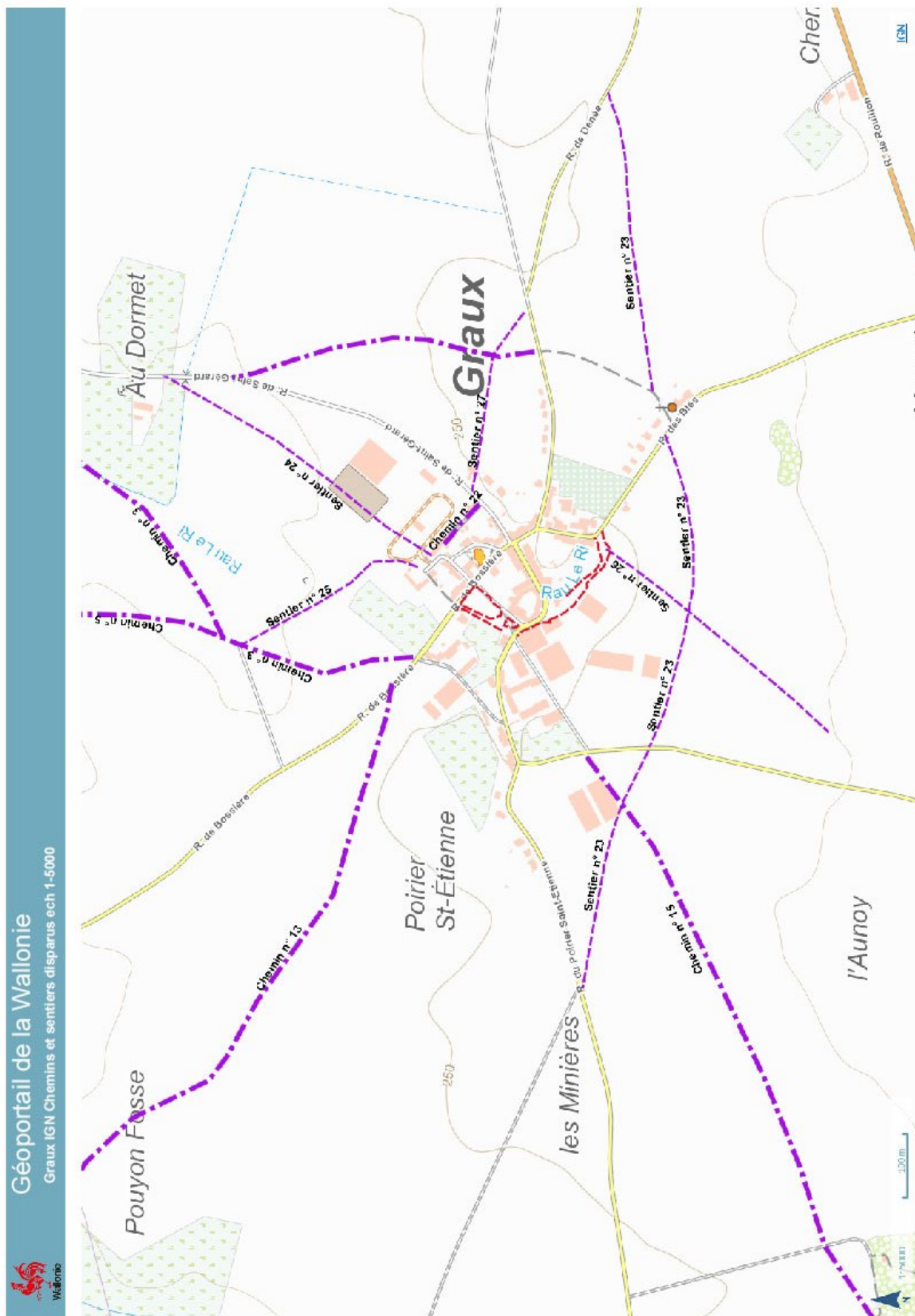
Cadastre 2021



Atlas des chemins 1841



2022 Chemins et sentiers disparus



Unité paysagère de Graux (avant 1990)

Délimité par le tige de Mettet et par le tige de Lesve qui traverse Saint-Gérard, l'unité centrale du plateau de Graux présente un paysage très ouvert. Depuis les lignes de crête, plusieurs points de vue permettent d'observer des panoramas attrayants. Le paysage de grandes cultures est en effet valorisé par la présence des constructions patrimoniales et traditionnelles des villages de Graux, Bossière et Saint-Gérard.

Planté au beau milieu du plateau qui porte son nom, le village de Graux est composé essentiellement d'habitations traditionnelles. Les plus importantes sont celles de la ferme Frennet et du presbytère. Entouré du cimetière, c'est l'église Saint-Martin, un édifice gothique en calcaire, qui constitue un point d'appel important pour tout le plateau. Au niveau des sorties à l'ouest et à l'est du village, les habitations néorurales construites brisent quelque peu l'harmonie d'ensemble. Edifiée sur la ligne de crête, l'église de Bossière constitue un important point d'appel d'un village où l'habitat traditionnel est bien présent sur la pente méridionale.

Au sud de Saint-Gérard, le paysage est plus harmonieux surtout grâce au site de l'ancienne abbaye de Brogne. Celle-ci est en effet bien visible puisqu'elle est composée d'un vaste ensemble de constructions (surtout marqué par le 16^e et le 18^e s.) exposés dans un paysage dégagé. Attenant à ce site, la rue pavée et sinueuse de la Grand-rue est bordée de maisons principalement en moellons chaulés et couvertes de tuiles ou d'ardoises.

TYPE DE RELIEF	Plat à ondulé
PRÉSENCE ATTRACTIVE D'EAU -	
TYPE DE PAYSAGE	Paysage d'openfield32
TYPE DE VUE	Vue ouverte
TYPE D'HABITAT	Village compact (Graux), village étiré (Bossière) et village dispersé (Saint-Gérard)
ÉLÉMENT LINÉAIRE PERCEPTIBLE	RN 933, RN 951, anc. ligne de chemin de fer
PRÉSENCE DE POINTS D'APPEL	Églises de Bossière, de Graux et de Saint-Gérard
OCCUPATION DE LA LIGNE DE CRÊTE	Surtout agricole et habitat
ÉLÉMENT REMARQUABLE -	
DÉGRADATION VISUELLE	Début d'extension linéaire de l'habitat en périphérie de l'habitat

Tableau 29 : principales caractéristiques visuelles de l'unité paysagère de Graux

Inséré au sein du plateau qui porte son nom, le village de Graux est très compact et assez fermé. Il est composé essentiellement de constructions traditionnelles. Le cadre bâti présente une très grande cohérence architecturale. Un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique est d'ailleurs inscrit sur tout le village. Les grosses fermes situées au cœur du village structurent l'espace. Les plus importantes sont la ferme Frennet et la ferme de la Cour. Ces grands bâtiments agricoles referment les perspectives de manière importante. En effet, de petites habitations font souvent face à un haut mur de clôture ou à la façade imposante d'une grange.



Illustration 79 : centre de Graux

Au milieu du plateau, l'église Saint-Martin constitue un point d'appel incontournable dans ce paysage ouvert et au cœur même du village. Autour de celle-ci, on relève un patrimoine intéressant et également très cohérent. Le presbytère surplombe le cimetière et de nombreuses petites habitations traditionnelles bordent les ruelles entourant l'église. Cette grande qualité urbanistique et patrimoniale est quelque peu entachée par les quelques récentes constructions industrielles qui ont été implantées à l'ouest du village pour accueillir le bétail. Aux sorties est et ouest du village, quelques habitations néorurales complètent la structure existante de manière incohérente et brisent quelque peu l'harmonie d'ensemble.

Au milieu du village, à l'emplacement de l'ancienne place publique, une aire de jeu a été aménagée. Cet espace non bâti ouvre légèrement les perspectives et met en évidence l'église et le presbytère. Depuis ce terrain de jeu, une perspective s'ouvre vers le Bois Gilles entre plusieurs bâtiments agricoles, dans l'axe de la voirie.

C'est la seule ouverture directe vers l'extérieur du village et la campagne avoisinante au milieu de cette structure bâtie entièrement fermée.



Illustration 80 : prise de vue depuis le terrain de jeux - sortie de Graux vers le groupe Tm

Les sorties du village sont également extrêmement importantes car elles sont à l'image de la perception locale de l'environnement du cadre bâti. Les habitations néorurales alignées à le long de la route auront donc un pignon et leur jardin tournés vers cette grande plaine agricole.

L'unité paysagère de Graux englobe également une partie des villages de Bossière et de Saint-Gérard. En effet, ces deux localités sont traversées par la ligne de crête qui délimite le visuel.